

Yves Pilorge Vice-président de la FFF intervenant
Jean-Marc Bouillon Président de la fédération française du Paysage

L'ESPACE PUBLIC AU CŒUR DU RENOUVELLEMENT URBAIN

contribution de la FFF

Le socle de la ville, c'est l'horizontale sur laquelle la ville vient s'ancrer, s'organiser, se développer, elle gagne en épaisseur, en formes, en profondeur ... et définit les intervalles, les circulations et également l'espace public...

Derrière cette notion d'espace public, il y a deux éléments très importants les usages les plus larges possibles et la qualité des lieux proposés pour ces usages.

C'est donc des espaces ouverts, des lieux du dehors à côté, ou complémentaires des espaces construits et architecturés.

Depuis 20 ans ces espaces font l'objet de nombreuses attentions des pouvoirs publics, comme de l'ensemble des professionnels du cadre de vie, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Les concepteurs paysagistes ont pris leur part dans cette quête de qualité. Aujourd'hui, ils sont en mesure d'être encore davantage impliqués dans les projets de renouvellement urbain.

En effet, les projets actuels croisent deux notions :

- Une volonté de verdir la ville, pour en quelque sorte la naturaliser.
- Une volonté d'économie générale des projets de la conception à la gestion dans une période de difficultés budgétaires pour les opérateurs publics ou para public.

Dans cette nouvelle donne, les concepteurs paysagistes ont un atout, à savoir la connaissance du vivant, sous ses diverses formes et en particulier la compréhension du végétal en ville.

En cela les concepteurs paysagistes comme d'autres acteurs, architectes, urbanistes, plasticiens cherchent dans le « terreau » de la ville les reconquêtes de lieux jadis oubliés, l'expression d'une géographie et d'une écologie urbaine.

Dans ce cadre, la vieille voie fermée devient une promenade, la berge une plage, la friche une lande pour les enfants et les papillons.

Nous voyons bien, que nous sommes à la fois dans la ville rêvée mais dans le concret d'une demande de nature.

Quand j'étais étudiant, j'ai le souvenir d'une phrase de Michel CORAJOURD qui disait ceci « la ville sera prairies, futaies, bosquets ou ne sera pas ... » Phrase prémonitrice, vision, utopie ... J'ai pourtant le sentiment qu'aujourd'hui nous allons vers cette ville au sein de laquelle la présence du végétal est un enjeu social et économique dans et pour l'espace public.

Le végétal doit permettre la continuité, la mise en relation des hommes, des formes urbaines du territoire.

La Fédération Française du Paysage assure le portage des concepts d'infrastructures douces, de trames urbaines vertes et bleues, de continuités paysagères.

Au travers de la demande de constitution de ces nouveaux espaces de vie, les concepteurs paysagistes cherchent à repenser la ville à partir des lieux d'expression de la vie sociale.

C'est à partir de « l'homo urbanicus » pour lui donner la possibilité de mieux vivre en ville.

Il s'agit de planifier la mise en cohérence des différents réseaux constitutifs de l'espace urbain pour donner à tous la possibilité d'un épanouissement personnel et collectif.

La nature trouve son équilibre et celui de ses habitants.

Pour autant, la discrétion est difficile à mettre en œuvre. Elle ne souffre pas de la médiocrité, en effet dans un cadre lié au développement durable, il convient pour réutiliser des techniques traditionnelles, pour retrouver un vrai sol, pour revivifier des savoirs d'être encore plus innovant.

L'exigence doit être d'autant plus forte que la modestie est grande.

L'espace public n'est pas une première œuvre, il procède de l'histoire de la géologie et de la botanique. En cela, il est nécessaire de mettre beaucoup de soins, d'énergie et de créativité dans la résolution des détails de son agencement, dans l'équilibre des matériaux.

Cette alchimie ne peut se produire que quand on réunit d'une manière concertée la maîtrise d'ouvrage et des maîtrise d'œuvre qui chacune en concertation vont donner le meilleur d'elle-même.

La solution est dans le collectif et la volonté commune d'aboutir à une qualité globale (à titre d'exemple Le grand Lyon à fait figure d'exemple pour de nombreuses collectivités).

Dans le cadre du renouvellement urbain, il convient d'élargir le champ des pratiques compte tenu de la diversité des lieux à traiter.

Le paysage dès lors peut être l'élément fédérateur des compétences pour la réussite du projet urbain.

Le vice-président de la Fédération Française du Paysage
Yves PILORGE